

## **Message du Conseil communal au Conseil général N° 8 du 3 juin 2013**

**OBJET :** Crédit de Fr. 90'750.00 pour la réalisation des investigations techniques de la décharge du Paddock

### **1. Présentation du projet**

La décharge du Paddock a fait l'objet de plusieurs étapes d'investigation depuis 2007. Les résultats obtenus ont démontré que cette décharge se développe de part et d'autre de la rue des Mérovingiens (cf. figure 1).

La partie ouest est occupée par des champs et l'ancienne usine Willemin Macodel. Les terrains en question sont affectés à la zone mixte avec la volonté de les valoriser par des constructions. La partie est de la décharge a, quant à elle, été construite et est occupée par des habitations.

Les deux corps de la décharge ont été exploités entre 1936 et 1980. Ils contiennent des déblais naturels, des matériaux de démolition, des ordures ménagères et des déchets industriels. Les analyses des eaux souterraines circulant sous la décharge ont mis en évidence la présence de polluants provenant de la décharge en faibles concentrations.

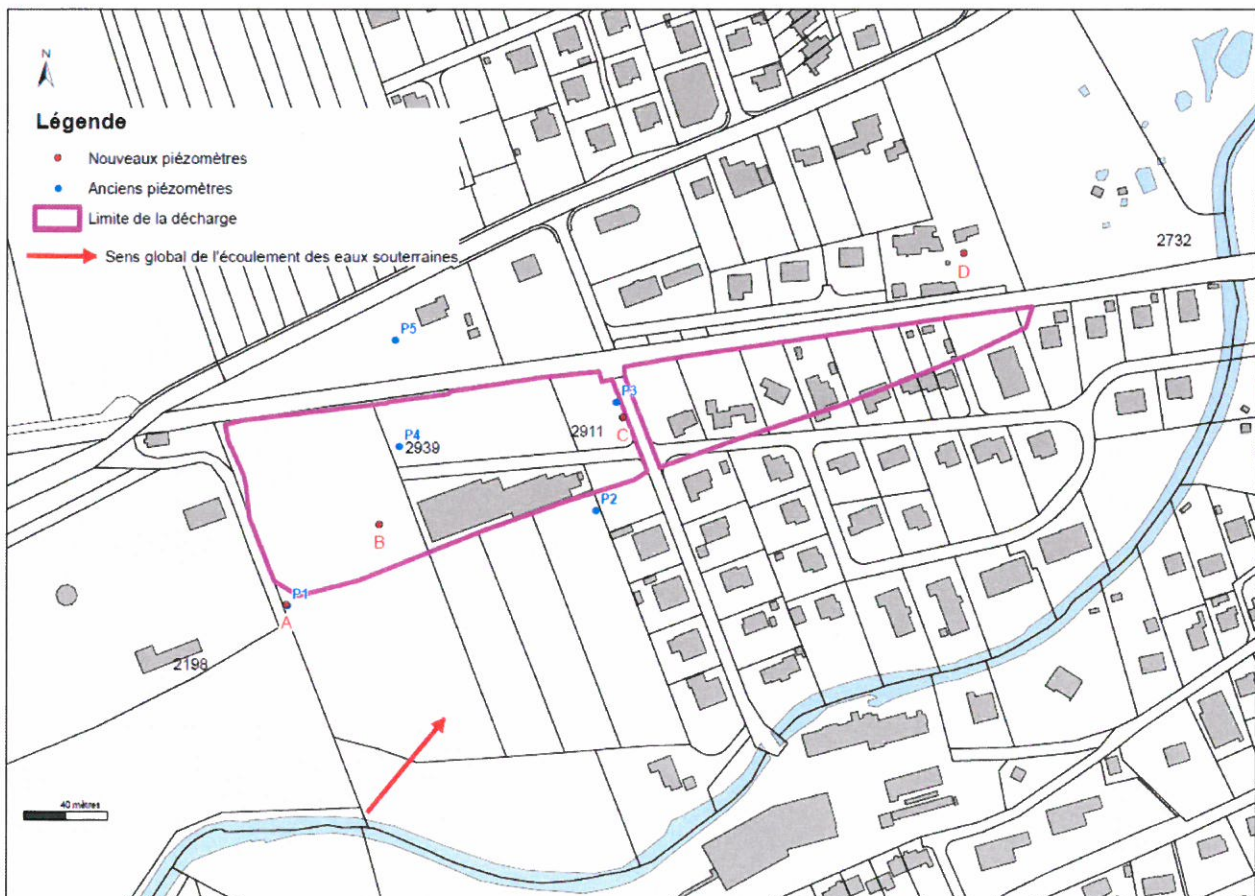


Figure 1 : Périmètre de la décharge du Paddock, compartiments est et ouest

Sur la base de ces résultats, l'Office de l'environnement (ENV) a demandé à ce que des investigations complémentaires soient réalisées. Cette demande est effectuée dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites).

De même, la volonté de valoriser les terrains situés sur la décharge ouest demande à préciser la nature des polluants présents dans ce secteur.

Afin de répondre à la demande de l'ENV d'une part, et de préciser les conditions de valorisation des terrains d'autre part, les mesures suivantes ont été proposées par le bureau RWB Jura SA et approuvées par l'ENV le 14 mars 2013 :

Objectifs	Mesures
Caractériser les risques sanitaires liés au gaz carbonique sur la décharge est	Mesures en continu des concentrations en gaz carbonique durant 1 mois à 4 emplacements dans les bâtiments répartis sur la décharge est
Apprécier les menaces portées par les sols sur la décharge est	Prélèvement et analyse d'échantillons de sols sur 3 placettes réparties sur la décharge est.
Identifier les secteurs présentant de fortes pollutions et localiser les fûts présents dans la décharge ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne géophysique</li> <li>• Prélèvement et analyse d'air interstitiel</li> <li>• Sondages à la pelle mécanique, prélèvements et analyses d'échantillons</li> </ul>

### 3. Délai de réalisation

Mesure	Période de réalisation
Arrêté d'octroi de subvention du Département de l'environnement et de l'équipement et adjudication des travaux au terme du délai légal de 30 jours	Fin juillet 2013
Prise de contact avec les propriétaires des décharges est et ouest, visite des lieux pour les mesures de gaz et l'échantillonnage de sols sur la décharge est	Août 2013
Mesures en continu des concentrations en gaz carbonique durant 1 mois à 4 emplacements dans les bâtiments répartis sur la décharge est	Septembre à décembre 2013
Prélèvement et analyse d'échantillons de sols sur 3 placettes répartie sur la décharge est.	Septembre 2013
Campagne géophysique sur la décharge ouest	Août 2013
Prélèvement et analyse d'air interstitiel sur la décharge ouest	Septembre 2013
Sondages à la pelle mécanique, prélèvements et analyses d'échantillons sur la décharge ouest	Octobre 2013
Réception et interprétation des résultats, recommandations	Novembre 2013 à janvier 2014

#### **4. Offre de prestations et coûts des travaux**

L'offre des prestations du bureau RWB s'élève à **Fr. 25'920.00 TTC**. Les prestations de tiers sont devisées à **Fr. 56'592.00 TTC**.

Les investigations réalisées répondent en grande majorité aux exigences de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Elles pourront ainsi être subventionnées en totalité par le Canton et la Confédération. Une faible part des prestations prévues est destinée à déterminer les conditions de valorisation de la décharge ouest. Cette part de prestations, dont le montant s'élève à Fr. 4'600.00 TTC (hors divers et imprévus), ne peut bénéficier de subvention et sera prise en charge par la commune dans le cadre de la viabilisation du secteur.

**Montant proposé : Fr. 82'500.00 + 10% de frais divers et imprévus soit Fr. 90'750.00.**

**Subventionnement cantonal et fédéral : 100% sur un montant de Fr. 85'690.00.**

**Solde à prendre en charge par la commune de Haute-Sorne : Fr. 5'060.00.**

#### **6. Préavis des autorités**

Le Conseil communal, le dicastère des finances, budget et développement économique ainsi que celui de l'environnement unanimes, préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 3 juin 2013

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

**Jean-Bernard VALLAT**



**Le Secrétaire**

**Michel GUERDAT**

